MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA FRANCOPHONIE



REPUBLIQUE GABONAISE UNION-TRAVAIL-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE **DU DROIT DE LA MER**

9 4 6 /MAECIF/SG/**DGDM**

TEO/O5/07/11

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie présente ses compliments à la Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer de l'Organisation des Nations Unies à New York, et se référant au projet d'extension du Plateau Continental de la République Gabonaise, a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

La République Gabonaise, Partie à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, avait, en mai 2009, informé la Commission des limites du plateau continental de son intention de déposer un dossier concernant le tracé de son plateau continental au-delà de 200 milles marins avant fin 2011.

Bien qu'ayant connu des avancées significatives, la préparation du dossier de la République gabonaise a pris quelques retards qui ne permettent plus de garantir une soumission à la période initialement annoncée.

En considération de ce qui précède, la République gabonaise prévoit de déposer son dossier relatif à la délimitation de son plateau continental au-delà de 200 milles marins avant fin 2012.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, tout en comptant sur la diligence avec laquelle la Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer de l'Organisation des Nations Unies à New York voudra bien traiter cette question, saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Libreville, le 28 JUL 2011

DIVISION DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER

NEW YORK